



**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2025/04**

**Objet : Marché 2023MA03 – travaux d'extension et de rénovation du centre multi-accueil « Petit Prince » - Avenant n° 2 moins-value relatif au lot 3 attribue à France Etanchéité**

**L'an deux mille vingt-cinq,**

Le onze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS (arrivée à 19h45), Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 19h50 point n°2, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire  
Florent BORON à Gérard PARFAIT  
Michel MOREAU à Dominique GERBERT  
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE

**Absents n'ayant pas donné pouvoir**

Jean-Marc FRUCTUS  
Clothilde FRETE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les dispositions des articles L.2123 et R.2123 du Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération 2023/10-43 relative à l'attribution du lot 3 attribué à FRANCE ETANCHEITE : couverture étanchéité pour un montant initial de 164 085,70€ HT du marché de travaux d'extension et de rénovation du centre multi accueil « Petit Prince » ;

**Vu** la délibération 2024-10-27 relative à l'incidence financière due à des travaux modificatifs de la couverture du local technique (PAC et CTA) prévus dans le local qui a entraîné un avenant financier pour un montant de 2 000,00€ HT, pour un nouveau montant du lot 3 s'élevant à 166 085,70€ HT ;

**Considérant** la non-exécution par FRANCE ETANCHEITE, des travaux pour la fourniture et pose de l'auvent de la nouvelle entrée du centre multi accueil pour un montant total de -4 023,18€ HT ;

**Considérant** dans ce cadre, de conclure un avenant de moins-value pour un montant total de -4 023,18€ HT, soit -4 827,82€ TTC (TVA 20%). Le nouveau montant du lot 3 s'élève à 162 062,52€ HT ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales « finances, informatique et ressources humaines » et « travaux, patrimoine », en date du 4 février 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,  
À l'unanimité**

**Approuve** la moins-value pour un montant total de -4 023,18€ HT. Le nouveau montant du lot 3 attribué à FRANCE ETANCHEITE s'élève à 162 062,52€ HT ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 11 février 2024

Le secrétaire de séance  
**Isabelle TRAPPIER**



Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,  
**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 12/02/2025  
Document rendu exécutoire le 12/02/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des  
Services **PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20250212-2025-04-DE  
Date de réception préfecture : 12/02/2025